

13. On ne peut mettre en doute combien il est important, et au pays et à l'individu, que les sujets auxquels il est fait allusion dans le paragraphe 10 soient étudiés comme on le projetait à l'origine, et qu'ils soient enseignés par des hommes hautement compétents et d'une habileté parfaite.

14. Le nombre des cadets est tel aujourd'hui qu'il n'est possible à un professeur de prétendre donner, sans l'aide d'un assistant, un enseignement suffisant pour chacun des élèves dans aucune des branches d'instruction, et encore moins d'essayer d'enseigner plus d'un sujet.

Les professeurs sentent et me représentent que, malgré leurs efforts énergiques, leur impossibilité de donner une attention suffisante à chaque cadet individuellement, devient un mal très grave, et je partage entièrement leur opinion. Je sou mets respectueusement que cette question peut recevoir prompt considération et qu'il peut y être promptement remédié, parce qu'elle importe également aux intérêts du pays et des cadets.

*Instruction durant l'année—Sujets pratiques.*

15. Les cadets des 1e, 2e, 3e, 4e et 5e termes ont été dressés aux exercices d'infanterie, à la gymnastique, à la natation, etc. ; et ceux des 2e, 3e, 4 et 5e termes aux exercices d'artillerie de siège et de campagne, en sus.

16. Les cadets ont suivi un cours systématique d'instruction de tir à la carabine Henri-Martini, pratiquant à la cible, et aussi le tir du canon, à la cible, avec les boulets ordinaires et les obus Shrapnel en se servant d'un canon rayé de 9 se chargeant par la gueule.

La moyenne obtenue par les cadets dans le tir de la carabine a été extrêmement bonne, et celle du tir du canon a été tout à fait égale à la moyenne de canonniers parfaitement exercés.

17. Une garde régulière de cadets (ceux du premier terme exceptés) a été montée deux fois par semaine, et le service a été fait régulièrement et d'une manière satisfaisante.

18. Les services d'un sergent instructeur pour la gymnastique, l'exercice du sabre, l'escrime, etc., ont été d'un grand avantage ; les cadets jouissent maintenant de toutes les facilités nécessaires pour cultiver leurs forces physiques et pour acquérir la promptitude du coup-d'œil et de la main, sous une surveillance exercée, et par conséquent sans danger.

19. Il a été reçu une batterie complète de quatre canons de campagne de 6 à âme lisse. Ces canons, à cause de leur légèreté comparative, sont mieux adaptés, pour les cadets, que les canons rayés de 9 se chargeant par la gueule, aux évolutions en se servant de bricoles au lieu d'un attelage à chevaux.

Ces canons sont employés seulement pour les manœuvres, et non pour d'autres exercices ou pour le tir à la cible.

*Connaissances requises pour compléter le cours spécifié d'instruction—Sujets pratiques.*

20. L'enseignement de l'équitation et les exercices de manège devraient avoir commencé en septembre dernier, en conformité des règlements du conseil, mais il n'a pas encore été dressé de chevaux pour ce service.

Un officier qui ne peut monter à cheval n'est d'aucune utilité dans l'état-major, ou dans aucun corps à cheval en devoir ; tout officier peut être appelé à remplir le devoir à cheval, tandis que tous doivent aspirer à de l'emploi dans l'état-major.

Un homme devient rarement même un cavalier ordinaire à moins qu'il n'apprenne à monter à cheval pendant sa jeunesse.

21. Si l'on ajoutait environ 15 chevaux à la batterie "A" de Kingston, école d'artillerie, cela la rendrait effective comme batterie de campagne (ce qu'elle n'est pas à présent par suite du manque de chevaux) et la mettrait en même temps en état de pourvoir aux commodités nécessaires pour les exercices d'équitation qu'exécutent les cadets du Collège Militaire. Cette addition de chevaux suffirait aussi probablement pour permettre à un nombre limité d'officiers et de sous-officiers de cavalerie, d'être adjoints à la batterie "A" dans le but de suivre un cours d'équitation, dont le besoin se fait si grandement sentir.